APRÈS ART. 2 N° 8

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 8

présenté par M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. David Habib et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Avant le mois de juin 2018, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'intérêt que pourrait présenter la mise en place d'enquêtes de satisfaction auprès des populations sur le travail accompli par les forces de l'ordre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les récépissés de contrôle d'identité ne pourront à eux seuls constituer une mesure efficace pour mettre fin aux contrôles au faciès. Leur efficacité méritera d'être éprouvée dans le cadre de l'expérimentation ici proposée mais si nécessaires soient-ils ces récépissés ne seront pas suffisants. Les expérimentations menées à l'étranger et notamment dans la ville de Toronto ont permis de constater que le phénomène des contrôle au faciès n'avait pas diminué.

Aussi, l'efficacité commande d'utiliser toute une palette de moyens juridiques et les enquêtes de satisfaction des populations sur le travail réalisé par les forces de l'ordre devraient être expérimentées à ce titre, comme c'est le cas au Canada.

Tel est le sens de cet amendement qui propose que le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur cette question.